

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garde Amis Inc.		Date d'inspection Le 14 avril 2026	
Nom de l'établissement Club Ste-Thérèse 2		Numéro de permis 2010435	
Adresse 500 rue Notre-Dame Dieppe NB E1A 5C2		Numéro de téléphone (506) 855-7417	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité était sur les lieux cette après-midi pour faire une inspection de surveillance.

La mentore en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Effets personnels
- Toilettes
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Orientation des enfants
- Espaces de rangement

Durant l'inspection, la mentore a observé les transitions de l'école, les jeux libres, le lavage des mains, des jeux dans le gymnase (badminton et hockey), ainsi que la préparation pour les activités extérieures.

Le ratio a été respecté lors de la visite.

original signé par
Sarah Babineau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 avril 2026

Date

original signé par
Trinity McCaffery

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"